

**Commune de Monteignet-sur-l'Andelot**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 AVRIL 2007**

---

L'an deux mil sept, le dix-sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PANNETIER Annie, Maire.

**Présents** : MM COGNET – GERVY – FRANCOIS JL – Mme PANNETIER.

**Absents** : Mme DURIEUX (pouvoir à M. GERVY) – M. DAGUENET (pouvoir à M. COGNET)

MM. BAEZA – CABBEKE – MESPLES – SUPPLISSON - VAUDIERE

**Secrétaire de séance** : M. FRANCOIS J-L

Madame le Maire précise que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 avril 2007, il avait été décidé de reporter l'ordre du jour au 17 avril 2007 et de demander une dérogation à la Sous-Préfecture, afin de pouvoir voter les Budgets Primitifs après le délai autorisé, c'est-à-dire le 17 avril 2007.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FRANCOIS J-L, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2006, dressé par Mme PANNETIER, Maire, VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2006 de la commune et arrête ainsi les comptes :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : Prévus : 569 709,01

Réalisé : 201 922,49

Restes à réaliser : 41 040,00

Recettes : Prévus : 569 709,01

Réalisé : 154 087,54

Restes à réaliser : 19 410,00

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : Prévus : 250 764,00

Réalisé : 105 687,64

Restes à réaliser : 0,00

Recettes : Prévus : 250 764,00

Réalisé : 203 234,87

Restes à réaliser : 0,00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement : - 47 834,95

Fonctionnement : 97 547,23

Résultat global : 49 712,28

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FRANCOIS J-L, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2006, dressé par Mme PANNETIER, Maire, VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2006 de la commune et arrête ainsi les comptes :

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : Prévus : 371 988,00  
Réalisé : 145 505,74  
Restes à réaliser : 2 600,00

Recettes : Prévus : 371 988,00  
Réalisé : 147 359,60  
Restes à réaliser : 32 840,00

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : Prévus : 48 942,00  
Réalisé : 13 355,43  
Restes à réaliser : 0,00

Recettes : Prévus : 48 942,00  
Réalisé : 29 003,95  
Restes à réaliser : 0,00

### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement : 1 853,86  
Fonctionnement : 15 648,52  
Résultat global : 17 502,38

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT:**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme PANNETIER Annie, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre le Compte de Gestion dressé par M. ROUSSERIE, Receveur et le Compte Administratif établi par Mme PANNETIER, Maire ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

### **VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES :**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des taux des quatre taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe professionnelle) appliqués en 2006.

Considérant le montant des dépenses d'investissement engagées sur l'année 2006, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une augmentation, pour l'année 2007, du taux des taxes locales suivantes :

- taxe d'habitation : de 7,13 % à 7,63 %
- foncier bâti : de 6,95 % à 7,45 %.

Les taux pour la taxe foncière non bâti et la taxe professionnelle restent inchangés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter, pour l'année 2007, les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti ;
- décide de ne pas modifier, pour l'année 2007, les taux de la taxe du foncier non bâti et de la taxe professionnelle ;
- décide que les taux pour les quatre taxes locales seront les suivants, pour l'année 2007 :
  - taxe d'habitation : 7,63 % ;
  - foncier bâti : 7,45 % ;
  - foncier non bâti : 25,05 % ;
  - taxe professionnelle : 15,19 %.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ladite décision.

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ET D'ECLAIRAGE – AMENAGEMENT DE BOURG :**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de bourg, les travaux d'enfouissement des lignes électriques, ainsi que la fourniture et la pose de 7 candélabres, seront réalisés par le S.I.E.G.A.

La part étant à la charge de la commune se monte à :

- pour l'enfouissement des lignes : 17 007 €
- pour l'éclairage : 3 063 €

TOTAL : 20 070 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte les travaux d'enfouissement des lignes électriques et les travaux d'éclairage, pour un montant total de 20 070 €,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ladite décision.

### **CREATION POSTE AGENT DES SERVICES TECHNIQUES :**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de supprimer le poste d'agent des services techniques sur la base de 2/35ème et de créer un poste d'agent des

services techniques sur la base de 5/35ème. Ce poste permettra, en complément des autres tâches effectuées par l'agent, d'assurer la surveillance des enfants à la cantine scolaire, pendant le temps du repas.

L'agent concerné se verra doter d'avantage en nature (1 repas) en plus de sa rémunération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
décide de supprimer le poste d'agent des services techniques sur la base de 2/35ème ;  
décide de créer un poste d'agent des services techniques sur la base de 5/35ème ;  
autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ladite décision.

### **MODIFICATIONS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter progressivement la redevance assainissement, afin de couvrir les frais de fonctionnement de la station d'épuration, qui sont de plus en plus élevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le forfait à 20 € (vingt euros) pour 2007,
- de réduire à deux tranches le barème de facturation du m<sup>3</sup>, c'est-à-dire :
  - 1ère tranche: de 0 à 300 m<sup>3</sup> : 0,15 euros
  - 2ème tranche : de 301 m<sup>3</sup> et au-delà : 0,10 euros

### **LOCATION LOGEMENT ECOLE AU-DESSUS DE L'ECOLE :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du départ au 1er avril 2007, des locataires, M. et Mme CHATARD Jean-Luc, qui occupaient le logement au-dessus de l'école.

De nouveaux locataires sont arrivés. Il s'agit de M. MATHINIER Cyril et de Melle BARNICHON Claire, le contrat de location a été signé avec un loyer mensuel fixé à 262,60 € à partir du 1er avril 2007 et le versement d'une caution solidaire égale à deux fois le loyer, c'est-à-dire 525,20 €.

L'Agence JOUAN de Gannat, qui s'est occupé de la transaction nous facture ses prestations de services à 156,00 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, est d'accord pour fixer le nouveau loyer à 262,60 € par mois, avec effet au 1er avril 2007.

### **MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE GANNAT :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5211-17 dudit code fixant les conditions d'approbation de modifications des statuts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat, en date du 3 avril 2007, approuvant les modifications statutaires concernant les compétences « Logement et cadre de vie » (programme de mise en valeur des façades) et « Protection et mise en valeur de l'environnement » (soutien au développement de l'éolien),  
Suite à la lecture du projet de modification statutaire par Madame le Maire,

DECIDE DE CONFIRMER l'adoption de la modification statutaire de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat approuvée le 3 avril 2007.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 :**

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2007 qui s'équilibre comme suit :

Budget commune :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	180 170 €	180 170 €
Section d'investissement	187 969 €	187 969 €

Budget assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	23 354 €	23 354 €
Section d'investissement	42 447 €	42 447 €

### **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES :**

La confirmation des tours de garde pour les élections présidentielles sera envoyée à chaque élu.

Réunion du 29 mai 2007 à 11 heures avec Monsieur le Député SIMON.

Après relevage du compteur, fourniture d'électricité à D. PANNETIER (remise en état du mur longeant l'église), 49 kwh.

Information concernant le périmètre du Pays de Vichy-Auvergne.

Compte-rendu du conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin de Gannat, du 03/04/2007 (situation financière du S.M.A.T.).

Révision du tracteur tondeuse par les Ets FONCELLE.

Remplacement par Christophe BERAUD de la serrure du portail de la Mairie.

Ménage à la sacristie de l'église par des bénévoles et Christiane ROUGIER (4 heures de travail).

Vote du budget 2007 du C.C.A.S. : Section de fonctionnement (dépenses – recettes) : 2212 €

Informations sur numérués en attente des documents fournis par les services du Cadastre.

Achats à prévoir : cailloux et sable (chemins et cimetière) ; peinture pour les grilles du portail et des portes de la Mairie.

Résultats des analyses de l'eau par les services de la D.D.A.S.S.

Fermeture du secrétariat de mairie le 30/04/2007.

Ramassage des ordures ménagères le 02/05/2007.

Cérémonie du 8 mai à 11 heures, suivi d'un apéritif.

Fermeture du secrétariat de mairie le 30/04/2007.

Ramassage des ordures ménagères le 02/05/2007.

Cérémonie du 8 mai à 11 heures, suivi d'un apéritif.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.